

- Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 15 septembre 2021
- Rapport des décisions n° 054/2021 à n° 061/2021
- Secrétaire de séance : Jean-Charles Congard

Administration générale

Délibération n° 087/2021 - Désignation des représentants au Conseil de surveillance de l'Hôpital Rhumatologique d'Uriage

Suite à la démission de Guillaume Spinelli du Conseil municipal, il convient de désigner un nouveau membre suppléant au Conseil de surveillance de l'Hôpital Rhumatologique d'Uriage. Brigitte Dulong est désignée.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 088/2021 - Élection des membres siégeant au Centre communal d'action sociale (CCAS)

Suite à la démission de Guillaume Spinelli du Conseil municipal, il convient de nommer un nouveau membre du Conseil d'administration du CCAS parmi des membres du Conseil municipal. Brigitte Dulong est nommée.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 089/2021 - Désignation d'un conseiller en charge des questions de défense

Suite à la démission de Guillaume Spinelli du Conseil municipal, il convient de nommer un nouveau conseiller en charge de la défense et la sécurité pour la Préfecture. Frédéric Cuchet est désigné.

Délibération adoptée à l'unanimité

Agriculture, tourisme et économie locale

Délibération n° 090/2021 - Conclusion d'un bail commercial sur l'auberge des Seiglières

Il est proposé de conclure un bail commercial d'une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juin 2021 avec Ludovic Claudel pour faire suite à la reprise de son activité d'Hôtel, Bar et Restaurant sur l'auberge des Seiglières.

Les biens loués sont constitués de l'auberge des Seiglières, diverses annexes et des terrains attenants (parcelles cadastrées section F n°69, 70 et 71 - surface totale de 7 716 m²).

Le montant du loyer mensuel est de 1 027,02 euros TTC, révisable chaque année.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 091/2021 - Renouvellement du bail commercial du Petit Casino sur le centre-Bourg

Il est proposé de renouveler le bail commercial pour une activité d'alimentation générale et autres activités connexes avec la société Distribution Casino France pour une durée de 9 ans à compter du 5 novembre 2021 (locaux commerciaux d'une surface de 252 m², parcelle AO n°307).

Le montant du loyer actualisé s'établit trimestriellement à 8 249,65 euros TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité

Aménagement durable du territoire et mobilités

Délibération n° 092/2021 - Convention de partenariat bipartite entre l'Ageden et la Commune de Saint-Martin d'Uriage dans le cadre du projet Européen BAPAURA

Le projet européen BAPAURA, financé par le programme Horizon 2020 et coordonné par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), a pour objectif de démontrer la pertinence d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics pour les petites communes et développer un modèle économique durable, répliquable dans d'autres territoires et régions. Ce projet est coordonné au niveau régional par l'Ademe et AURA-ee pour capitaliser et assurer une montée en compétence partagée entre les partenaires, et au niveau communal avec des partenaires (dont l'Ageden).

Il est proposé de signer la convention de partenariat bipartite avec l'Ageden qui va expérimenter, en tant que partenaire de BAPAURA, un service d'accompagnement de projets de rénovation de bâtiments publics plus poussé sur une quinzaine de projets dont l'opération d'amélioration énergétique et fonctionnelle de l'école élémentaire des Petites Maisons.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 093/2021 - Demande de subvention au titre au titre du fonds « Avenir Montagne investissement »

L'ancienne gare d'Uriage hébergeant l'office du tourisme a subi de gros désordres structurels, il convient de lancer une restauration respectueuse du caractère patrimonial de ce bâtiment.

Ces travaux sont estimés à 307 090 € HT.

Le plan de financement prévoit un subventionnement à hauteur de 20 % pour la dotation départementale allouée à la préservation du patrimoine et de 60 % au titre du fonds « Avenir Montagne investissement ».

Délibération adoptée à l'unanimité

Éducation, Enfance, jeunesse

Délibération n° 094/2021 - Tarif des activités jeunesse

Il est présenté les tarifs des activités proposées aux jeunes par le Point Information Accueil Jeunes (PIAJ) pour les activités hivernales.

Pas d'augmentation des tarifs saison pour les forfaits ski annuel, les tarifs 2020 sont reconduits.

Le tarif du cycle « neige » se calque sur le tarif « ski » avec forfaits saison. Les coûts sont identiques (ESF, Brevet d'Etat) à l'exception du forfait.

Le tarif « Glace » comporte peu de dépenses sur cette action (pas de coût de Brevet d'Etat, pas de coût de location de patinoire, ...).

Tous les tarifs sont basés sur le même principe de linéarité entre les tranches de quotient familial.

La validation des tarifs à la séance est utile en cas de besoin de facturation à la séance (maladie, épidémie, ...).

Délibération adoptée à l'unanimité

Finances

Délibération n° 095/2021 - Acceptation d'un don

La commune accepte un don de 1 700 litres de fioul premier d'une valeur de 1456,90 euros, sous condition répondant à l'intérêt général. Il permettra de réduire le montant des charges d'un logement loué à une association qui accueille des familles en difficulté.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 096/2021 - Admission en non valeur et annulation de produits irrécouvrables

Le Conseil municipal valide l'admission en non-valeur des créances de l'exercice 2017, 2018 et 2019 pour un montant global de 4,07 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 097/2021 - Budget communal 2021 - Décision modificative de crédits n° 02/2021

Le Conseil municipal adopte la décision modificative de crédits n° 2021/02 sur le budget communal 2021 permettant des réajustements de crédits nécessaires en fonctionnement et investissement.

La décision modificative correspond pour l'essentiel à des régularisations en dépenses ou recettes ou de nouvelles inscriptions pour faire face aux besoins des services et des projets municipaux.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	33 725,37	33 725,37
Section d'investissement	735,00	735,00

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 098/2021 - Adhésion à la centrale d'achat régionale Regal

La Commune adhérerait pour ses achats de produits alimentaires aux groupements d'achats EREA et Vaucanson qui seront dissous au 31 décembre prochain.

Orientés vers la centrale d'achat REGAL mise en place en 2017 par la Région Auvergne Rhône Alpes, l'adhésion à cette centrale permet de bénéficier, en direct, de nombreux marchés avec l'avantage de dispenser la Commune d'engager une procédure de marché public, de bénéficier d'une mise en concurrence sur des besoins importants et de conditions d'achats particulièrement intéressantes.

Le Conseil municipal approuve la convention d'adhésion pour un coût fixé forfaitairement à 500 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ressources humaines

Délibération n° 099/2021 - Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes, des Conseillers délégués et des Conseillers municipaux

Le Conseil municipal fixe les taux des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes, des Conseillers délégués et des Conseillers municipaux à compter du 1^{er} novembre 2021. Cette délibération annule et remplace la délibération n° 072/2020 du 18 septembre 2020.

Suite à la démission de Guillaume Spinelli et à l'installation de Frédéric Jarry, le nombre de conseillers délégués passe de 15 à 14 et le nombre de conseillers municipaux n'ayant pas reçu de délégation et percevant une indemnité passe de 6 à 7.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 100/2021 - Modalités de remboursement de frais aux élus dans le cadre de mandats spéciaux

Le Conseil municipal valide les modalités et conditions de prise en charge des dépenses engagées par les élus dans le cadre de l'exécution d'un mandat spécial.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 101/2021 - Transformation de poste

Le Conseil municipal valide la création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 102/2021 - Astreintes pour le service police municipale

Le Conseil municipal acte l'évolution des modifications des taux des astreintes pour la police municipale au cas où l'agent n'est pas logé pour nécessité absolue de service.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 103/2021 - Modalités de versement des heures supplémentaires/complémentaires

Des agents titulaires et contractuels, pouvant être amenés à réaliser des heures supplémentaires (pour les agents à temps complet) ou des heures complémentaires (pour les agents à temps non complet), une délibération est nécessaire pour permettre la rémunération de ces heures.

Le Conseil municipal institue des indemnités Horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) au profit des agents fonctionnaires et contractuels de droit publics de catégorie C et B au bénéfice des emplois dont les fonctions nécessitent la réalisation effective d'heures supplémentaires et valide les modalités de récupération sous forme de repos compensateur.

Délibération adoptée à l'unanimité

Sports et vie associative

Délibération n° 104/2021 - Complément à l'attribution de subventions aux associations : Aides à l'attention des jeunes sportifs

Suite au changement de club d'un jeune sportif de haut niveau habitant Saint-Martin d'Uriage, le Conseil municipal attribue la somme de 400 € au Club de ski Nordique de la Féclaz.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 105/2021 - Subvention aux manifestations d'animation communale à l'attention des associations

En complément de la délibération n° 023/2021 du 5 mars 2021, le Conseil municipal adopte l'attribution de nouvelles subventions aux animations.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 106/2021 - Complément d'attribution des subventions aux associations et des participations et contributions

En complément de la délibération n° 023/2021 du 5 mars 2021, le Conseil municipal adopte l'attribution de nouvelles subventions aux associations.

Délibération adoptée à l'unanimité

Transition écologique et biodiversité

Délibération n° 107/2021 - Coupes de bois 2022 en bois façonné et délégation à l'Office National des Forêts

Projet de délibération retiré de l'ordre du jour

Délibération n° 107/2021 - Motion de la fédération nationale des communes forestières (COFOR)

Le Conseil municipal demande le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ; la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Délibération adoptée à l'unanimité

Gérald Giraud,
Maire

